

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : a-aube-collegestjoseph-ca

<https://www.cadre21.org/membres/281aa2b8a82fc25c423f140f>

Date d'obtention : 2025-03-20 18:56:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Situation de sextage;
2. Parler et soutenir l'auteur du signalement et à la jeune victime;
3. Évaluer l'incident en passant des questions et en remplissant la grille pour en déterminer les prochaines étapes (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue);
4. Vérifier l'information en posant des questions à la victimes et aux témoins s'il y a lieu;
5. Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits. Contacter les policier si la situation est malveillante;

Si situation malveillante, les policiers prennent la relève;

Si situation impulsive:

1. Rencontrer individuellement l'auteur, la victime ainsi que les témoins;
2. Remplir la grille d'évaluation de l'incident lors de chaque rencontre;
3. Consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infraction aux règles de l'établissement. Examiner aussi les dispositions du Code criminel incluses dans la trousse. S'il semble que la situation pourrait impliquer de la pornographie juvénile. Si oui, confisquer temporairement les appareils électroniques en cause afin d'arrêter la diffusion des images;
4. Communiquer avec le policier éducateur et faire signalement a été fait auprès de la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole sexto est toujours en vigueur. La différence dans les interventions sont si les actes sont malveillant ou impulsif. Il est important de bien prendre le temps recueillir les informations au près des étudiants car chaque détails compte.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 3 et 4 car c'est très subjectif à l'adulte et à l'information qu'on lui fournis.

La détermination de l'acte malveillant est subjective à l'adulte qui fait l'intervention. Les informations donné par la victimes et les témoins peuvent ne pas sonner les même cloches pour tous le monde.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

